



Le Conseil des États fait une fleur aux diplômés de pays tiers

Il s'en est fallu de peu, mais le Conseil des États a fini par donner suite à une demande importante de l'économie suisse: si des ressortissants d'États tiers ont étudié en Suisse, ils doivent aussi pouvoir travailler ici. La commission compétente est maintenant chargée de mettre en œuvre la demande.

Ce printemps, la commission du Conseil des États avait encore refusé d'entrer en matière sur le projet qui vise à faciliter l'accès au marché du travail helvétique pour les diplômés d'une haute école suisse issus d'un pays tiers. Elle peut maintenant se pencher une nouvelle fois sur le projet de loi et éliminer la principale raison pour laquelle elle l'a jusqu'ici refusé, à savoir qu'il n'était pas compatible avec la Constitution. Car il existe des solutions à ce problème en accord avec la Constitution. Le Conseil national a déjà accepté cette proposition.

Investir dans la formation doit être profitable pour la Suisse

La Suisse se paie aujourd'hui un «luxe» particulier: elle forme, à grands renforts d'argent public, non seulement des Suisses et des citoyens de l'UE/AELE dans ses hautes écoles, mais également des personnes issues de pays tiers qui, au terme de leurs études, ont beaucoup de difficultés à accéder à un emploi en Suisse. La raison en est que les ressortissants de pays tiers n'ont pour ainsi dire pas le droit de travailler pendant leurs études et n'ont donc pas d'expérience professionnelle quand ils achèvent leur formation. Ensuite, ils doivent s'affirmer sur le marché du travail face à des personnes originaires de pays tiers qui ont déjà acquis une

expérience professionnelle. En effet, en ce qui concerne le contingent annuel de permis pour les ressortissants de pays tiers, cela ne fait aucune différence qu'une personne ait étudié en Suisse ou ailleurs. Sachant que les contingents sont limités, les entreprises ne vont pas embaucher des diplômés sans expérience pour pourvoir leurs postes vacants.

Pour les contribuables, la formation de ressortissants de pays tiers représente donc un mauvais investissement. economiesuisse a calculé que la Suisse **dépense quelque 180 millions de francs par an pour former des ressortissants de pays tiers**. Or, si ces derniers ne peuvent pas travailler en Suisse au terme de leurs études, cela signifie que ni l'économie suisse ni l'État n'en profite sous forme de recettes fiscales.

Faire en sorte que les diplômés MINT restent

La situation est d'autant plus regrettable que plus de la moitié des ressortissants de pays tiers étudient dans le domaine des MINT. Et il se trouve que les diplômés qui ont étudié les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles et la technique sont particulièrement recherchés par les entreprises. La Suisse connaît une importante pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans ce domaine.

Bref, en prenant cette décision, à une courte majorité, le Conseil des États a ouvert la voie pour que les ressortissants de pays tiers puissent aussi travailler en Suisse au terme de leur études. La Commission a maintenant la possibilité d'élaborer une solution qui tienne compte des réserves liées à la non-conformité du projet avec la Constitution.

Photo: Terrasse de l'EPFZ, © ETH Zürich / Alessandro Della Bella